



PRESENTATION DES ACCUEILS PERISCOLAIRES ET DU CENTRE DE LOISIRS DE LA MAIRIE DE FERRIERES-EN-BRIE ANNEE SCOLAIRE 2011-2012

La Commune de Ferrières-en-Brie organise pour les enfants scolarisés au groupe scolaire de la Taffarette à Ferrières-en-Brie :

- Une restauration scolaire (en moyenne 200 enfants par jour)
- Un accueil périscolaire le matin et le soir en période scolaire (en moyenne 15 enfants le matin et 75 le soir)
- Un accueil loisirs les mercredis et vacances scolaires* (en moyenne 60 enfants les mercredis)
- Un Ramassage scolaire en Pédibus

**sauf fermeture annuelle de trois semaines en août*

Ces accueils s'inscrivent dans une logique de service public dont le premier objectif est de proposer un mode de garde de qualité conciliant les contraintes horaires des parents et le respect des rythmes et des besoins des enfants. Ces accueils n'ont aucun caractère obligatoire, ils se déroulent en dehors du temps scolaire et sont placés sous la responsabilité de la Mairie, ils se distinguent en ce point de l'école qui dépend de l'Education Nationale.

Ces accueils sont placés sous la tutelle du ministère de la jeunesse et des sports auprès duquel ils sont habilités. Ils répondent de ce fait à la réglementation en vigueur des accueils péri, post-scolaires et de loisirs.

La Commune de Ferrières-en-Brie a signé depuis 2001 un contrat d'objectifs et de cofinancement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne (Contrat temps libre jusqu'en 2007 et Contrat enfance Jeunesse depuis 2008). Les projets pédagogiques de fonctionnement des accueils répondent au cahier des charges imposé par ces contrats. Nos accueils sont donc contrôlés et validés chaque année par la CAF.

Les Normes d'encadrement		Réglementation nationale	Ferrières-en-Brie	
			Nombre d'enfants accueillis en moyenne	Taux d'encadrement moyen
Moins de 6 ans	Accueils périscolaires du matin	1 animateur pour 10 enfants	5	1 adulte pour 5
	Accueils périscolaires soir		35	1 adulte pour 7
	Accueils loisirs (centre de loisirs)	1 animateur pour 8 enfants	25 (le mercredi)	1 adulte pour 6
Plus de 6 ans	Accueils périscolaires du matin	1 animateur pour 14 enfants	7	1 adulte pour 7
	Accueils périscolaires soir		50	1 adulte pour 12
	Accueils loisirs (centre de loisirs)	1 animateur pour 12 enfants	35 (le mercredi)	1 adulte pour 9
Restauration scolaire		Pas de précision	200	1 adulte pour 15*

** Auxquels s'ajoutent nos 5 agents de service.*

I : L'EQUIPE DU SERVICE JEUNESSE*

Responsable du service :



Patrice CHATEAU,
DEJEPS, BAFD
☎: 01-64-66-02-62 / 06-72-93-26-07
jeunesse@ferrieresenbrie.fr

Personnel administratif :



Chargée des inscriptions et
de la facturation des accueils périscolaires :
Carole FUSIL,
☎: 01-64-66-96-98
periscolaire@ferrieresenbrie.fr

L'équipe d'animation :

L'équipe se compose d'un directeur, une directrice adjointe, et de 7 animateurs dont un assistant sanitaire. A laquelle s'ajoute les deux animateurs de la salle des jeunes qui encadrent la restauration scolaire le midi, et interviennent ponctuellement sur les accueils périscolaires.

Centre de loisirs : ☎ 01-64-76-88-62

Coordinateur enfance, Directeur du centre de loisirs :



Christophe SERPE,
BPJEPS loisirs tout public :
☎: 06-89-28-90-86
serpe@ferrieresenbrie.fr

Directrices-Adjointes :



Vanessa BELHADJ,
BAFD



Ambre LEVERT
BAFD en cours

Directeurs adjoints suppléants :



César EBOSSE
BAFD



Soufian DJELLAL
BAFD en cours

Animateurs :



Laure
BAFA



Virginie
BAFA



Kamelia
BAFA



Armelle
BAFA



Ouaiïba
BAFA



Jimmy
BAFA



Diana
BAFA

ATSEM :



Claudine



Aurore



Sylvie

Restauration Scolaire:



Delphine
COSTA DA
SILVA
*Responsable
Restauration*



Irène
RODRIGUES
*Responsable
adjointe*



Nora



Eliane



Isabelle

* au 1^{er} septembre 2011.

II : NOS OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

L'enfant est individu à part entière et doit être considéré comme tel. Les actions menées doivent toujours tenir compte des besoins fondamentaux de l'enfant, de son environnement et de sa réalité, et dans le respect de ses droits et de la réglementation Jeunesse et Sport.

Objectifs

Permettre à chaque enfant :

- d'accéder à des jeux, activités ou autres moments de divertissements lui permettant d'y trouver du plaisir et de l'épanouissement individuel.

- de développer son imagination, sa créativité et sa motricité : L'imagination est nécessaire à la construction d'un individu ; elle permet la projection dans l'avenir et la conscience de la réalité, du possible et de l'impossible. Elle est associée à la créativité qui matérialise cette imagination et favorise le développement de la motricité fine et de la maîtrise des techniques.

- de développer son autonomie : Pour s'intégrer à son environnement l'enfant a besoin d'accroître ses connaissances dans les domaines artistiques, manuels et intellectuels mais également sociaux. C'est dans la découverte, la pratique et la maîtrise de différentes techniques que l'enfant développera son autonomie et son libre arbitre.

Favoriser les échanges :

- entre adultes-enfants, enfants-enfants : L'enfant a besoin de repères pour se construire. Ainsi l'adulte doit être un exemple pour l'enfant et doit permettre à ce dernier de s'exprimer sur quelque sujet que ce soit : les enfants ont le droit de refuser de participer à une action ou de ne pas être d'accord avec une situation. L'adulte a ainsi un rôle de conseil, d'orientation et de médiation, afin de permettre à l'enfant de développer son libre arbitre sans jamais le diriger dans sa réflexion.

- avec les parents et les enseignants : les animateurs, les parents et les enseignants font partis du cercle éducatif de l'enfant. Ces trois parties sont complémentaires et doivent donc travailler de concert afin d'apporter à l'enfant toute l'attention qu'il mérite et ainsi favoriser son développement individuel.

III – LES ACCUEILS

1-Accueils du matin et pédibus (7h30-8h30):

- L'accueil du matin : Les enfants sont accueillis dans le hall Maternelle à partir de 7h30. A 8h15, les enfants de maternelle sont conduits jusqu'à leurs classes respectives, tandis que les élémentaires sont accompagnés dans la cour, et confiés aux enseignants.

Le Pédibus : 3 circuits (cf.-plan en fin de dossier) sont organisés chaque jour d'école **pour les trajets "aller" du domicile vers l'école** votre ou vos enfant(s) doit(ent) attendre le passage du Pédibus à l'un des points de ralliement à l'heure indiquée sur le plan. Ces points sont matérialisés par un panneau. Tant que votre enfant n'est pas pris en charge par le Pédibus, il reste sous votre responsabilité. Les agents communaux en charge du pédibus accompagnent les enfants de maternelle dans leurs classes respectives et dirigent les enfants d'élémentaire dans la cour.

Pendant le Pédibus **votre enfant devra revêtir un gilet de sécurité**. Nous fournissons des gilets de sécurité aux enfants qui n'étaient pas scolarisés à Ferrières-en-Brie l'an passé.

2– La restauration scolaire :

L'accueil du temps de restauration est mis en place de 11h30 à 13h30 pendant l'année scolaire. Il est divisé en quatre services :

- deux pour les enfants de maternelle
- deux pour les enfants d'élémentaire

Il est encadré par l'ensemble des animateurs présentés ci-dessus ainsi que les trois ATSEM : Claudine Zubrowski, Aurore Meunier et Sylvie Veron

Les enfants disposent de deux heures pour déjeuner le midi (sauf soutien scolaire), une heure est consacrée au repas. Pendant l'autre heure les enfants sont répartis dans la cour, la salle plurivalente ou sur le plateau sportif (excepté les enfants de maternelle). Des ateliers ou activités divers (tournoi, jeu de société, petits ateliers manuels type scoubidou, bracelets brésiliens, ...) sont proposés par les animateurs mais sans aucun caractère obligatoire.

Les enfants de petites sections se rendent au dortoir pour la sieste à 13h15.

3 – les accueils du soir et l'étude:

a : l'accueil du soir 16h30 à 19h00:

Accueil maternelle

Les ATSEM accompagnent les enfants de maternelle dans la salle de restaurant pour le goûter et les confient aux animateurs. Après le goûter, les enfants attendent l'arrivée de leur(s) parent(s) dans la cour ou dans la salle plurivalente maternelle selon la période ou la météo.

Accueil élémentaire

Les enseignants confient les enfants inscrits aux accueils périscolaires aux animateurs. Ces derniers font l'appel avant d'amener les enfants au goûter. Après le goûter, les animateurs élémentaires mettent en place leurs activités.

Un goûter est fourni aux enfants qui fréquentent l'accueil du soir. Les enfants sont répartis dans la cour, la salle plurivalente ou sur le plateau sportif.

b- l'étude:

A 16h30 les enfants sont accueillis dans la cour, **un goûter est fourni aux enfants inscrits à l'étude**. Les animateurs font l'appel et les enfants goutent et ont un temps de récréation. L'étude se déroule de 17h00 à 18h00. Elle concerne les enfants scolarisés du CE1 au CM2.

Deux études sont surveillées par des animateurs et la troisième par un enseignant.

Il est rappelé que pendant l'étude aucune sortie n'est autorisée afin de ne pas perturber le bon déroulement des devoirs. Après l'étude un animateur s'occupe de vérifier les départs tandis que l'autre accompagne les enfants inscrits au supplément accueil. Les enfants dont les parents ne sont pas venus les chercher sont automatiquement basculés sur l'accueil du soir et sont notés présents sur la feuille d'appel (« supplément accueil »), ce qui signifie que les familles sont facturées.

4- Les accueils de loisirs (centre de loisirs)

Cinq formules d'accueil sont proposées:

1-**UNE INSCRIPTION A LA JOURNEE** : les enfants sont accueillis entre 7h30 et 9h00. Les parents peuvent venir les chercher entre 16h30 et 19h00.

2-**UNE INSCRIPTION LE MATIN AVEC LE REPAS** : les enfants sont accueillis entre 7h30 et 9h00. Les parents peuvent venir les chercher entre 13h00 et 14h00 après le repas.

3-**UNE INSCRIPTION LE MATIN SANS LE REPAS** : les enfants sont accueillis entre 7h30 et 9h00. Les parents peuvent venir les chercher entre 11h45 et 12h00

4-**UNE INSCRIPTION L'APRES-MIDI, AVEC LE REPAS** : les enfants sont accueillis entre 11h45 et 12h00. Les parents peuvent venir les chercher entre 16h30 et 19h00 le soir.

5-**UNE INSCRIPTION L'APRES-MIDI, SANS LE REPAS** : les enfants sont accueillis entre 13h00 et 14h00. Les parents peuvent venir les chercher entre 16h30 et 19h00 le soir.

a- Journée type

07h30-09h : Accueil du matin

09h00-9h30 : Appel, répartition, présentation de la journée

09h30-11h30 : Activités

11h30-12h00 : Dressage des Tables par les enfants et jeux de cour ou d'intérieur

11h45-12h00 : Accueil du midi

12h00-13h00 : Repas

13h00-14h00 : Temps calme- accueil du midi

14h00-16h00 : Activités

16h00-16h30 : Goûter

16h30-19h00 : Accueil du soir

b- Le temps calme.

Le temps calme concerne tous les enfants ; même si les plus grands ne font pas de sieste il est nécessaire de leur proposer des activités calmes (ex : jeux de société, lecture...).

Concernant les petites sections nous leur imposons la sieste sauf consigne contraire des parents. Mais les maternelles en particulier mais aussi les plus grands, ont la possibilité d'aller au dortoir s'ils en ressentent le besoin: Si vous souhaitez que votre enfant dorme l'après midi, il vous faut impérativement en avvertir l'équipe.

Le réveil se fera de manière échelonnée afin de répondre aux besoins de l'enfant. Les derniers seront réveillés à 15h30.

c- Les transports

La mairie possède 2 minibus destinés aux transports des enfants équipés de rehausseurs pour les plus petits. Ces véhicules sont conduits par les animateurs du centre de loisirs. En dehors des petites sorties, les transports s'effectuent en car ou parfois en transport en commun.

d- Précision sur la diffusion des programmes d'activités

Comme nous l'avons précisé en introduction le premier objectif est de proposer un mode de garde de qualité conciliant les contraintes horaires des parents et le respect des rythmes et des besoins des enfants. Afin d'éviter les inscriptions d'opportunité qui consisteraient à inscrire exclusivement les enfants en fonction des activités ou sorties proposées au jour le jour, nous sommes volontairement imprécis dans nos programmes d'animation. Cela explique pourquoi nous les diffusons après clôture des inscriptions.

5-Pour tous les accueils :

a-Hygiène-Santé :

Les animateurs veillent à l'hygiène des enfants avant et après les repas mais également en cas de problèmes éventuels. Une douche est à disposition dans les toilettes maternelles pour remédier aux « petits accidents sanitaires ».

Si votre enfant doit suivre un traitement médical (les traitements pour asthme ; ventoline...sont inclus) pendant le centre, nous vous demandons **impérativement** de nous joindre une copie de l'ordonnance médicale délivrée par le médecin ainsi que les médicaments. **Aucun médicament ne pourra être donné aux enfants sans ordonnance d'un médecin.**

Nous vous signalons que si votre enfant est malade ou en cas d'accident nous vous préviendrons et le nécessaire sera fait auprès des services de secours si besoin se fait sentir. En cas de transfert à l'hôpital un animateur accompagnera votre enfant.

b-Arrivée et départ :

L'accueil des parents venant récupérer leur enfant se fait exclusivement dans le hall de l'école maternelle. Pour le bon fonctionnement des accueils, les horaires d'ouverture, de fermeture doivent être respectés. Pour tout départ en dehors des horaires habituels, vous devez impérativement prévenir le directeur par écrit. Cela permet à l'équipe de s'organiser, les enfants ne restant pas nécessairement toute la journée dans le groupe scolaire.

- A chaque départ d'un enfant, l'animateur responsable du cahier d'appel vérifie que la personne prenant en charge l'enfant fait partie des personnes autorisées par les parents et note son nom. Les animateurs ont pour consigne de refuser de confier un enfant à toute personne non autorisée par la famille.

Pour les enfants de l'école maternelle

Avant de partir, nous demandons aux parents de prévenir l'animateur responsable de l'accueil de leur départ avec leur(s) enfant(s) et d'utiliser uniquement la porte d'entrée du hall maternelle.

Pour les enfants de l'école élémentaire,

Des panneaux de « circulation » sont en place dans le hall de l'école maternelle afin de permettre aux parents de savoir dès qu'ils arrivent où se situe(nt) leur (s) enfant (s) dans le groupe scolaire.

Les enfants ont tous créé leur étiquette personnelle avec un code couleur correspondant au niveau scolaire. A chaque fois qu'ils se déplacent vers une salle d'activité ou un lieu extérieur, ils doivent placer leur étiquette sur le panneau correspondant.

Nous avons créé trois panneaux :

- **le panneau extérieur** : le jardin / le terrain de sport / cour
- **le panneau salle d'activité / ateliers**
- **le panneau vroom (avec un clown)** : sur lequel l'enfant repose son étiquette quand il quitte le centre.

Ces panneaux sont mis en place pour l'accueil du soir, les mercredis et les vacances scolaires.

Par ailleurs, vous devez noter que **l'accès par le portail "parking" de la cour maternelle est interdit.**

**Pensez à avoir toujours le numéro de téléphone des accueils
avec vous pour prévenir l'équipe en cas de retard ou problème
☎ 01-64-76-88-62**

L'équipe d'animation ne gère pas les sorties d'école (11h30 et 16h30) elles sont placées sous responsabilité de l'Education Nationale. Pour les accueils du soir et la Restauration scolaire, l'équipe d'animation est responsable des enfants qui lui sont confiés par les enseignants.

c- Utilisation des appareils multimédias et objets de valeur

L'utilisation des téléphones, consoles de jeux, lecteurs MP3, appareils photos ou tout autre appareil multimédia personnel est interdite pendant les accueils. De même que nous déconseillons aux enfants d'avoir sur eux pendant les accueils des bijoux ou tout objet de valeur. Si malgré ces recommandations vous décidez de confier un ou plusieurs de ces objets à votre enfant la Commune de Ferrières-en-Brie Brie ne sera en aucun cas responsable en cas de perte, de vol, ou de dégradation. Les appareils dont l'utilisation est interdite devront être éteints et rangés dans un sac.

Si un enfant ne respecte pas ces règles, nous confisquerons les appareils en question que nous restituerons aux parents en fin de journée.

d-Inscriptions

Les modalités d'inscription sont expliquées et acceptées par les parents dans le dossier d'inscription de début d'année. Nous vous rappelons néanmoins que pour toute demande occasionnelle (inscription ou modification) vous devez :

- soit utiliser le calendrier mensuel ou hebdomadaire disponible en mairie, ou sur notre site Internet (www.ferrieresenbrie.fr rubrique enfance jeunesse). Pour enregistrer les modifications, le calendrier devra nous être retourné impérativement au plus tard à la date indiquée sur celui-ci. **Les parents qui en début d'année scolaire ont inscrit leurs enfants à la cantine de façon régulière n'ont pas à retourner ce calendrier.**

- soit utiliser le formulaire en ligne sur notre site : www.ferrieresenbrie.fr (rubrique Enfance-Jeunesse)

- soit nous signaler les inscriptions ou modifications par écrit (fax, courrier ou mail)

**TOUTE INSCRIPTION OU MODIFICATION DOIT SE FAIRE IMPERATIVEMENT
AU PLUS TARD LE MERCREDI DE LA SEMAINE PRECEDENTE.**

Sauf pour les vacances scolaires : 15 jours avant le début des petites vacances. - Pour les vacances d'été, la date de clôture des inscriptions est fixée au 1^{er} juin.

NOUS VOUS RAPPELONS QUE TOUTE INSCRIPTION NON DECOMMANDEE SERA FACTUREE (SAUF MALADIE : SUR JUSTIFICATIF MEDICAL FOURNI, EN MAIRIE, SOUS 48 HEURES)

Pour toute question concernant les inscriptions vous devez vous adresser en Mairie ou au 01-64-66-96-98.

L'équipe d'animation ne gère pas les inscriptions.

Afin de sensibiliser les usagers contre l'augmentation d'une part des retards **des parents qui viennent chercher leur enfant après 19h00**, horaire de fermeture des accueils périscolaires et d'autre part des familles qui laissent leurs enfants aux accueils sans les avoir inscrits, le Conseil Municipal de la Commune de Ferrières-en-Brie a voté, par délibération du 22 octobre 2010,

- un tarif en cas de retards répétés des familles après 19 h 00 qui est applicable à partir du 3ème retard et après un courrier d'avertissement. Le tarif est fixé à 10 € par ½ heure de retard. Ce tarif est applicable dès l'horaire de fermeture de l'accueil. Toute ½ heure engagée sera due.

- un dispositif de surcoût applicable aux familles qui laissent leurs enfants aux accueils sans les avoir inscrits. Ce surcoût, applicable à partir de la 2^{ème} non-inscription et après courrier d'avertissement, est fixé :

- à 5 € pour les accueils périscolaires (midi et soir)

- à 10 € pour une journée d'accueil loisirs

- à 5 € pour une demi-journée d'accueil loisirs

Chèques CESU et Chèques vacances :

- Seuls les accueils périscolaires (matins et soirs les jours d'école) peuvent être réglés en chèques CESU

- Les Chèques vacances ne sont pas acceptés pour le règlement des accueils de loisirs et périscolaires (Nous les acceptons uniquement le paiement des séjours)

e-Le droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelle et élémentaire pendant le temps scolaire

En cas de mouvement de grève des enseignants, la Commune de Ferrières-en-Brie à l'obligation, conformément à la loi 2008-790 du 20 août 2008, de mettre en place un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelle et élémentaire pendant le temps scolaire.

Pour que ce service soit mis en place, **il faut qu'au moins 25% des enseignants de l'école soient déclarés grévistes**. C'est l'Inspection Académique qui informe la mairie, 48h00 avant la grève, du nombre d'enseignants grévistes et c'est seulement suite aux chiffres annoncés par cette dernière que le service se met en place.

A Ferrières-en-Brie, pour l'année scolaire 2010-2011, le droit d'accueil se met en place :

- en maternelle si au moins un des enseignants est déclaré gréviste
- en élémentaire si au moins deux enseignants sont déclarés grévistes

En cas de mise en place du droit d'accueil, un coupon-réponse est distribué aux élèves dont les enseignants sont grévistes. Il est primordial de rendre ce coupon même si votre enfant ne vient pas à l'accueil, il nous permet de réajuster la commande des repas le midi.

Si le nombre d'enseignant(s) minimum n'est pas atteint le service n'est pas mis en place. Les élèves de l'enseignant gréviste sont alors répartis dans les autres classes et pris en charge par les enseignants non grévistes.

